

Médiation du crédit aux entreprises

Entre le 27 septembre et le 11 octobre 2009, le dispositif de la médiation du crédit a reçu 626 dossiers, portant à 17 490 le nombre de dossiers déposés en médiation. En données cumulées, le nombre de dossiers pris en charge par les équipes de la médiation s'élève à 84 %, représentant 3,13 milliards d'euros d'encours de crédit traités. 83 % des dossiers éligibles sont désormais instruits et clôturés. Le dispositif de la médiation a permis de conforter près de 7 809 entreprises, de débloquer 1,64 milliard d'euros de crédit et de préserver 155 689 emplois.

Dans son rapport, la médiation du crédit observe que les entreprises de moins de 10 salariés représentent la majorité des demandeurs avec des besoins de financement inférieurs à 50 000 euros.

En données cumulées, le taux de la médiation réussie est de 64,2 % mais le taux de la période est en recul (59 % contre 62,3 % précédemment). Ce recul s'expliquerait par : une complexité accrue des dossiers déposés bien souvent trop tardivement en médiation, des situations financières de plus en plus dégradées, ce qui conduit parfois la Médiation à rediriger les entreprises vers les trésoriers-payeurs généraux ou vers les cellules de prévention des tribunaux de commerce, le traitement favorable par un nombre grandissant de banques des dossiers qui leur semblent comporter un risque supportable afin d'éviter la saisine du Médiateur.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Renouvellement de M. Noyer au poste de Gouverneur de la Banque de France

Sur proposition du Premier ministre, M. Christian Noyer a été, lors du conseil des ministres du 28 octobre 2009, reconduit au poste de Gouverneur de la Banque de France pour un second mandat de six ans à compter du 1^{er} novembre 2009.

Renforcement de l'efficacité de la procédure de surendettement

Au cours de son déplacement dans une commission de surendettement de Seine-Saint-Denis afin de tirer les premiers enseignements des assises régionales du surendettement organisées par la Banque de France en mai et juin derniers, Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a présenté un certain nombre de mesures qui seront intégrées dans le projet de loi sur la réforme du crédit à la consommation adopté par le Sénat le 17 juin et qui doit être débattu par l'Assemblée nationale en décembre. Mme Lagarde s'est engagée : 1 - à confirmer l'éligibilité à la procédure de surendettement des ménages surendettés propriétaires de leur résidence principale, 2 - à suspendre les intérêts intercalaires, 3 - à confier à Mme Marielle Cohen-Branche, magistrate à la Cour de Cassation, une mission d'analyse et de propositions sur les relations entre les banques et les clients surendettés, sur les frais bancaires et sur le fonctionnement des comptes bancaires. Les autres mesures portent sur la simplification et la dématérialisation de la procédure d'échange d'informations entre les secrétariats des commissions de surendettement et les créanciers.

XVe conférence des Présidents des régions ultrapériphériques

Au cours de la conférence qui s'est tenue aux Canaries les 14 et 15 octobre 2009, les Présidents des régions ultrapériphériques de l'Union européenne (RUP), constatant que la crise financière, économique et sociale mondiale se traduisait par un ralentissement du processus de convergence, ont demandé à l'Union européenne (UE) de prendre des mesures concrètes et adaptées en faveur du développement durable des RUP. La Conférence a également souligné l'importance de poursuivre les concertations engagées entre l'UE et les RUP sur la place que doivent occuper les RUP au sein de l'Europe et sur le développement durable des RUP (intégration dans l'environnement géographique propre à chaque RUP, confirmation des stratégies de développement dans les secteurs d'avenir (énergies renouvelables, recherche)).

Lutte contre le blanchiment des capitaux

Au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 14 au 16 octobre 2009, le Groupement d'Action Financière (GAFI) a pris des mesures pour identifier les pays présentant de hauts risques au plus tard en février 2010 et a publié une étude détaillée des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des valeurs mobilières ainsi que de nouvelles lignes directrices pour le secteur de l'assurance-vie concernant l'approche basée sur le risque.

Le communiqué est téléchargeable sur : <http://www.fatf-gafi.org>

Publication au Journal Officiel de la République

L'arrêté du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du 22 septembre 2009 portant application des articles L. 562-1 et suivants du code monétaire et financier sur le gel des avoirs des personnes physiques, groupes et entités terroristes listés en annexe I et II pour une durée de six mois à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et dans les Terres Australes a été publié au Journal officiel de la République du 3 octobre 2009.

Service d'aide à la mobilité bancaire

Depuis le 1^{er} novembre 2009, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. Ce service permet notamment la prise en charge à la place du client du transfert de toutes ses opérations de prélèvement et de virements vers un autre établissement bancaire.

Publications

L'habitat insalubre dans les DOM

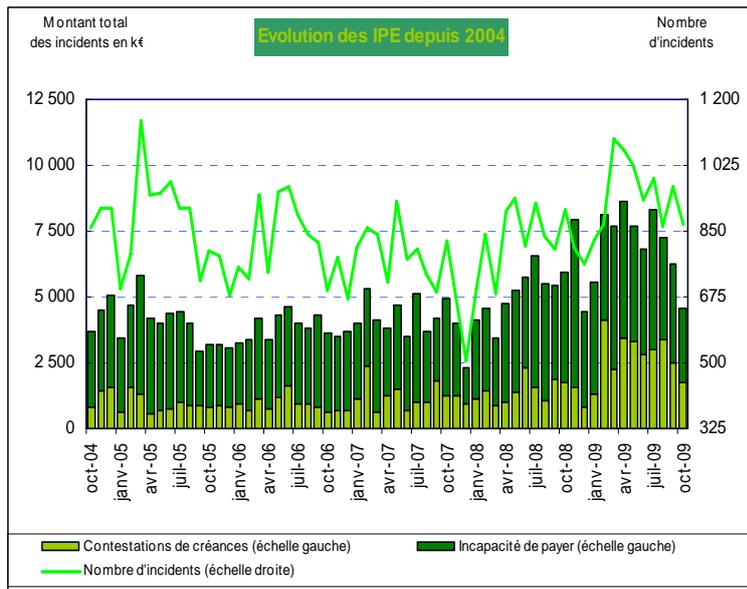
Le rapport du député Serge Letchimy est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.outre-mer.gouv.fr/?1-habitat-insalubre-et-indigne-dans-les-departements-et-region-d.html>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Diminution des impayés sur effets au cours des derniers mois

Déclarations d'Incidents de Paiement sur effets à la Banque de France concernant les entreprises réunionnaises

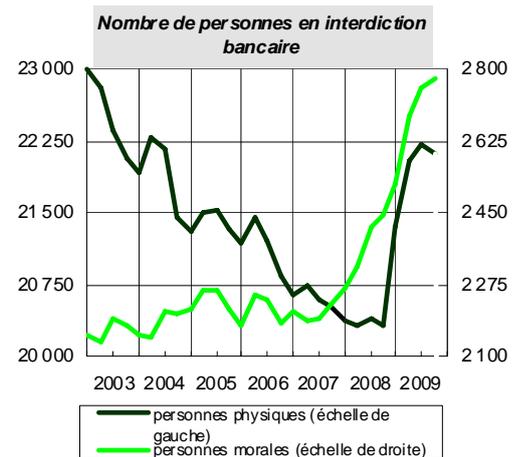


Depuis le début de l'année 2009, 9 504 impayés sur effets ont été recensés à la Centrale des Incidents de Paiement sur Effets (CIPE) de la Banque de France à fin octobre, soit une progression de 13,9 % par rapport à l'année précédente. Sur la même période, la progression en valeur de l'ensemble des incidents est de 38,4%, pour un montant de 70,9 millions d'€. Parmi l'ensemble des incidents de paiement les contestations de créances représentent 27,9 millions d'€ (+ 93,1 %) et les incapacités de payer, qui révèlent une réelle insuffisance de provisions, 43 millions d'€ (+ 16,9 %). Il est intéressant de relever que le nombre d'incidents de paiements diminue au cours des deux derniers mois et que les montants impayés sont en retrait depuis trois mois, entraînant une baisse de la valeur moyenne par incident de paiement qui passe de 8 360 € en août à 6 275 € en septembre et à 5 272 € en octobre.

Forte progression des interdictions bancaires sur un an, mais ralentissement en septembre

A la Réunion, à fin septembre 2009, 22 122 personnes physiques et 2 780 personnes morales étaient frappées d'une **interdiction bancaire**, soit une progression de 1 788 personnes physiques en un an (20 334 en septembre 2008 ; +8,8 %) et de 338 personnes morales (2 442 en septembre 2008 ; +13,8%). Cette évolution négative des statistiques de vulnérabilité des personnes physiques fait suite à plusieurs années d'amélioration (de 2003 à 2007). A noter cependant que le mois de septembre enregistre la première baisse du nombre de personnes physiques par rapport au mois précédent (-0,7 %) ainsi qu'un ralentissement de la progression du nombre de personnes morales (+1,2 %).

Au total, 30 440 comptes sont concernés, par ces interdictions à fin septembre 2009 (en hausse de 3,6 % sur un an, mais seulement de 0,1 % sur un mois), correspondant à 188 352 incidents de paiement (soit une progression de 11 000 sur un an mais seulement de 360 sur un mois). Il en est de même des montants concernés : l'insuffisance de provision (liée aux 188 352 incidents en stock) porte sur 141 millions d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport à septembre 2008 mais stable sur un mois



Croissance très nette des dossiers de surendettement

Le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement constitue également un indicateur de vulnérabilité des ménages. Au cours des 9 premiers mois de l'année 2009, 886 dossiers ont été déposés, soit une progression de 60,2 % en glissement annuel. Le nombre de dossiers jugés recevables s'est établi à 569, supérieur de 33,6 % par rapport à fin septembre 2008. Parmi ces dossiers, 109 ont été traités dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel (PRP), soit le triple de l'année précédente à la même date et 460 ont suivi la procédure classique (+ 17,6 %).

Dossiers déposés à la Commission de surendettement



Médiation du crédit aux entreprises

Au 6 novembre 2009, 258 dossiers ont fait l'objet d'une saisine du médiateur. Parmi eux, 175 ont été déclarés éligibles, 77 n'ont pas été retenus et 6 sont en attente de qualification. Sur les 175 dossiers éligibles, 91 ont trouvé une issue favorable, 55 sont en cours de traitement et 29 dossiers ont été refusés. Pour mémoire, à la Réunion comme dans les autres DOM, le Directeur de l'Iedom est le médiateur départemental du crédit. Les dossiers peuvent lui être adressés sur la boîte à la lettre électronique : <http://www.mediateurducredit.fr>.

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (INSEE)	Indice général des prix à la consommation-Septembre 2009 Métropole et DOM – septembre 2009	121,3	- 0,4 %	- 0,3 % - 0,4 %
RMI (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO – septembre 2009 Cumul des prestations versées (millions d'€)	71 005 291,5	- 0,6 %	- 3,7 % - 0,5 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations – Août 2009 (en cumul - millions d'€) Exportations – Août 2009 (en cumul - millions d'€) Taux de couverture	2 700 160 5,9 %	- - -	- 7,7 % - 5,0 % + 0,2 pt
Chômage DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie A = cat 1+ cat 2+ cat 3 hors activité réduite) : septembre 2009	98 364	+ 1,0 %	+ 21,1 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic Maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) septembre Cumul 2009	320 565 2 907 438	- 13,0 % -	- 1,4 % - 10,9 %
Trafic Aéroportuaire	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds septembre 2009 Cumul 2009	123 059 1 323 267	- 34,7 % -	+ 13,3 % + 5,0 %
Construction (CERBTP)	Importations de ciment – (millions d'euros) – Août 2009 Cumul depuis le 1 ^{er} janvier 2009 Effectifs salariés du BTP à fin septembre 2009	4,6 20,2 19 721	+ 460,7 % + 2,1 %	+ 16,9 % - 20,7 % - 21,0 %

Modification de la réglementation relative aux dates de valeur

La nouvelle réglementation relative aux dates de valeur d'un chèque, d'un virement ou des retraits et dépôts d'espèces a pris effet le 1^{er} novembre. L'article 1er de l'ordonnance (n°2009-866) du 15 juillet dernier, relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement, et la loi (n°2009-1255) du 19 octobre 2009 tendant à favoriser l'accès au crédit des PME réduisent le décalage entre la date de valeur d'un paiement, d'un virement, d'un dépôt ou d'un retrait d'espèce et celle de sa comptabilisation par la banque :

- L'encaissement sous forme de virements : Selon l'article L133-14 du Code monétaire et financier, la date de valeur d'une somme portée au crédit du compte du bénéficiaire ne peut être postérieure à celle du jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération de paiement est crédité sur le compte du prestataire de services de paiement du bénéficiaire.

- Le débit sous forme de virements : La date de valeur du débit inscrit au compte de paiement du payeur ne peut être antérieure au jour où le montant de l'opération de paiement est débité de ce compte. Ces dispositions s'appliquent si l'un des prestataires de services de paiement impliqués dans l'opération est situé sur le territoire de la France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Mayotte ou à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- Le versement d'espèces :
 - . S'il s'agit d'un particulier, le montant versé est mis à disposition et reçoit la date de valeur de réception des fonds.

- . S'il s'agit d'un professionnel (personne physique ou morale), le montant versé est mis à disposition et reçoit une date de valeur au plus tard le jour ouvrable suivant celui de la réception des fonds.

- L'encaissement d'un chèque : La date de valeur d'une opération de paiement par chèque libellée en euros, ne peut différer de plus d'un jour ouvré de la date retenue pour sa comptabilisation sur un compte de dépôts, et ce quelle que soit la qualité du titulaire du compte (article L131-1-1 du Code monétaire et financier).

Convention entre les banques et la chambre des métiers

La chambre des métiers a signé le 1^{er} octobre 2009 une convention de partenariat avec 5 banques de la place (BR, Bred, Caisse d'Epargne, BNP Paribas et Crédit Agricole) visant notamment à faciliter l'accès des artisans aux financements nécessaires à leur installation et au développement de leur entreprise. Cette convention, qui s'inscrit dans un cadre global, comprend également les dispositifs Pari (Parcours Individuel de la Création) et Nacre (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise).

Inauguration du nouveau parc des expositions

Le nouveau Parc des Expositions Auguste Legros, du nom d'un ancien maire dionysien, a été inauguré le 22 octobre 2009. Outre les salons événementiels, cette nouvelle configuration permet de se positionner sur les séminaires et les congrès afin d'attirer un tourisme d'affaires. Disposant d'une surface totale de 25 000 m² il se décompose en 4 halls dont un nouveau d'une surface de 5 000 m², permettant d'accueillir 500 stands et jusqu'à 35 000 visiteurs, un parking souterrain de 500 places, une salle de congrès de 700 places, 100 m² de bureaux, 100 m² de stockage, 4 salles de réunion de 50 places et 2 restaurants panoramiques. Ce parc dont le coût s'est élevé à 35 millions d'€ (financés par la CINOR) est construit selon les normes internationales et labellisé par la Fédération des foires et des salons. Le premier évènement à bénéficier de cet espace est le 21^{ème} salon de la Maison, ouvert le 31 octobre où 493 exposants sont représentés.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	1,75%	13/05/2009
	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)					
ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (octobre 2009)			
Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3537%	0,3458%	0,3584%	0,3564%	0,4300%	0,7380%	1,0170%	1,2430%

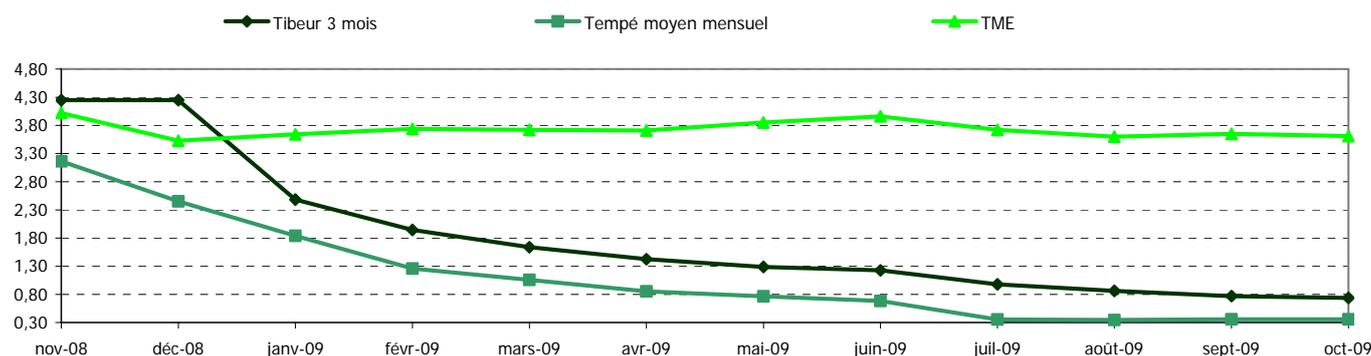
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Juillet	Août	septembre	Octobre
3,72%	3,60%	3,65%	3,61%	3,92%	3,80%	3,85%	3,85%

Taux de l'usure (applicable à partir du quatrième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	6,72%		
Prêts à taux variable	6,12%		
Prêts relais	6,59%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,40%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	20,20%	Découverts en compte (1)	13,16%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	9,20%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

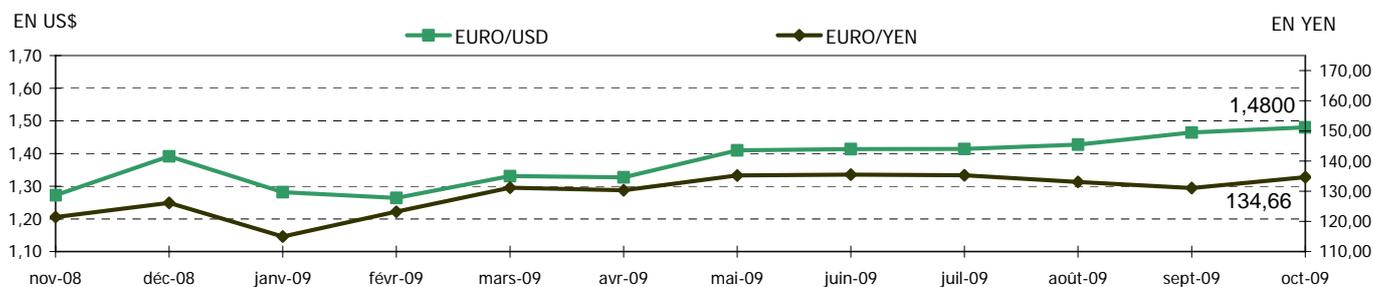
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4800	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,4519	EURO/SRD (Surinam)	4,06534
EURO/JPY (Japon)	134,6600	EURO/BWP (Botswana)	10,06060	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,65113
EURO/CAD (Canada)	1,5952	EURO/SCR (Seychelles)	15,7596	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,4743
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89375	EURO/MUR (Maurice)	44,7218	EURO/BBD (La Barbade)	2,96216
EURO/SGD (Singapour)	2,0695	EURO/BRL (Brésil)	2,5574	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	9,36494
EURO/HKD (Hong-Kong)	11,4702	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,18015	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2969,26	EURO/XCD (Dominique)	3,99891	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4, rue de la Compagnie 97400 St-Denis

Achévé d'imprimer le 9 novembre 2009 - Dépôt légal : novembre 2009 - ISSN 1240 - 3857